



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
24 janvier 2014
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2014
27-31 janvier 2014, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Programme mondial du PNUD pour la période
2014-2017**

Rectificatif

1. La première phrase du résumé, page 1, *doit se lire comme suit* :

Le Programme mondial aide les pays à lutter contre la pauvreté et à réduire sensiblement les inégalités et l'exclusion.

2. Le paragraphe 25 *doit se lire comme suit* :

25. Le Programme met l'accent sur la priorité majeure que sont l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités et de l'exclusion, et sur les questions qui relèvent des grandes priorités ci-après. Celles-ci procèdent directement des domaines d'activité en matière de développement définis dans le plan stratégique et reposent sur les principes énoncés au paragraphe 13 ci-dessus :

a) L'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités et de l'exclusion;

b) Le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable;

c) Les modes de développement viables et inclusifs;

d) Les risques climatiques et les risques de catastrophe;

e) Une gouvernance efficace et sans exclusive;

f) L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

3. Après le paragraphe 25, insérer un nouveau paragraphe *se lisant comme suit* :



Élimination de la pauvreté et réduction des inégalités et de l'exclusion

25 bis. Il ressort de l'examen quadriennal complet que l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel le monde doit faire face et qu'il importe au plus haut point de parvenir à une croissance de grande ampleur, partagée et équitable. Qu'il s'agisse d'élaborer le programme de développement pour l'après-2015 et d'atteindre les objectifs de développement durable, de faire évoluer le modèle de croissance pour que les bénéfices de celle-ci soient mieux partagés, de prévenir les risques climatiques et les risques de catastrophe, de renforcer les institutions et la gouvernance de façon à les rendre plus ouverts et plus efficaces ou d'agir en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, toutes les activités doivent concourir à l'élimination de la pauvreté et à la réduction de l'inégalité et de l'exclusion, qui constituent la plus haute priorité du PNUD. Pour ce faire, tous les programmes et projets du PNUD doivent viser expressément les personnes qui vivent dans la pauvreté (définie de manière relative ou absolue) et les groupes qui sont, d'après des analyses et des travaux de recherche faisant autorité, en proie aux plus grandes inégalités et à une exclusion persistante. Le Programme donnera à connaître les bonnes pratiques, les enseignements tirés de l'expérience et les stratégies découlant du mandat du PNUD, et aidera à renforcer les capacités nationales et à mobiliser des ressources pour lutter contre la pauvreté et promouvoir la participation active des pauvres à la conception et à l'exécution des programmes et des politiques.

4. Le paragraphe 37 *doit se lire comme suit* :

37. Pour le PNUD, l'égalité des sexes trouve son fondement dans le droit international des droits de l'homme et les normes et règles s'y rapportant. La réalisation des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux des femmes et des hommes est au cœur de l'action du PNUD pour le développement humain; elle est en outre indispensable au développement durable. Par conséquent, la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est une composante transversale du plan stratégique et fait notamment l'objet du résultat 4. Le Programme viendra à l'appui des activités menées par le PNUD pour intégrer la problématique hommes-femmes dans tous les domaines d'intervention grâce à l'application de la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes et à la mise au point et à l'emploi d'outils d'intégration et de suivi à l'échelle du PNUD.

5. L'alinéa a) du paragraphe 51 *doit se lire comme suit* :

a) Sous la rubrique « Programmes mondiaux – niveau mondial », 69 024 000 dollars des États-Unis;

6. La note 1 *doit être supprimée*.